

N° 32
Décembre
2011



LE 9 DÉCEMBRE, JEAN-MARIE GEVEAUX, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL EST VENU OFFICIALIZER L'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE MAISON DU DÉPARTEMENT À MAMERS



LA SAMEX DÉPLOIE UNE NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE



MOINS JETER, CELA S'APPREND !



LA VOIE VERTE REMPORTE UN FRANC SUCCÈS



Michael Grégorio
Samedi 3 mars 2012
Saugonna



EDITO

“SAVOIR S'ADAPTER AUX RÉALITÉS”

Le 10 octobre dernier, les élus de la Communauté de communes du Saosnois ont, à une très large majorité et à mon initiative, choisi de quitter le Pays d'Alençon, auquel notre collectivité adhérerait depuis 2000.

Certes, depuis 12 ans, notre appartenance au Pays d'Alençon a favorisé le financement de projets structurants portés par les élus du Saosnois à l'échelle intercommunale (en particulier la création de l'Espace Saugonna) comme à l'échelon communal (espaces enfance/jeunesse). De même, diverses initiatives du Pays ont encouragé le développement touristique, la création et la reprise d'entreprises, la modernisation des exploitations agricoles ou encore l'accès des jeunes à la culture.

Cependant, la cohésion territoriale que nous avons espérée ne s'est pas concrétisée et les difficultés rencontrées pour faire aboutir certains dossiers ont montré que les frontières administratives, départementales et régionales, restent difficiles à franchir. De surcroît, j'ai le sentiment que la dynamique des quatre années qui ont suivi notre adhésion n'a pas perduré. Au regard des évolutions de l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la réforme territoriale, l'adhésion du Saosnois au Pays d'Alençon, qui avait un sens en 2000, est aujourd'hui plus pénalisante qu'avantageuse.

Je suis convaincu que le rôle des Pays va s'estomper au profit de celui des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui doivent, d'ici 2017, définir les axes de développement d'un territoire en matière d'urbanisme, d'économie, de transport, de logement... Or, le projet de carte départementale des SCoT dessiné par le Préfet nous propose de travailler avec les communautés de communes du Massif de Perseigne (La Fresnaye sur Chédouet), du Pays Marollais (Marolles les Braults) et de Maine 301 (Bonnétable). A l'évidence, ce périmètre correspond mieux à la réalité de notre bassin de vie et aux mouvements démographiques observés ces dernières années. En outre, avec le Pays Marollais et le Massif de Perseigne, nous formons le territoire historique du Saosnois et une véritable entité touristique.

Comme nous nous y sommes engagés, nous allons élaborer, avec la Région des Pays de la Loire, un nouveau Contrat Territorial Unique dans le cadre du Pays d'Alençon. Puis, lorsque ce contrat sera sur les rails, nous ouvrirons le Saosnois à de nouveaux horizons afin de favoriser le développement économique et les services.

Dans un contexte mondial exceptionnellement difficile, notre devoir est de tout mettre en œuvre pour fédérer les énergies. Nous restons plus que jamais mobilisés dans l'optique d'implanter de nouvelles entreprises sur le Saosnois et je me réjouis, en ce sens, des ouvertures prochaines de deux centres d'accueil pour jeunes, à Mamers et Saint Cosme en Vairais, qui se traduiront par la création de plus d'une soixantaine d'emplois.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente année 2012, que celle-ci soit synonyme d'espoirs nouveaux, qu'elle vous apporte la santé et le bonheur.

Jean-Pierre Chauveau
Président de la Communauté
de communes du Saosnois
Sénateur - Maire de Commerveil
Vice-Président du Conseil général

SOMMAIRE

Club Agir : favoriser le dynamisme du territoire
page 4

Grégoire VMF fait verdoyer les vérandas
page 5

Nouveau mode de collecte des ordures ménagères : premiers résultats spectaculaires
page 6

Le Festival Cuivres du Saosnois une programmation internationale
page 9

Un imposant bâtiment reprend vie au centre de Mamers
page 10

Transport à la demande Tisséa sur les routes du Saosnois
page 11

La Voie verte remporte un franc succès
page 12

LES COMMUNES DE LA Cdc DU SAOSNOIS :
AILLIÈRES-BEAUVOIR, BLÈVES, COMMERVEIL, CONTILLY
LES AULNEAUX, LES MÈES, LOUVIGNY, LOUZES
MAMERS, MAROLLETTE, NEUFCHÂTEL EN SAOSNOIS
ORIGNY LE ROUX, PANON, PIZIEUX
SAINT CALEZ EN SAOSNOIS, SAINT COSME EN VAIRAIS
SAINT LONGIS, SAINT PIERRE DES ORMES
SAINT RÉMY DES MONTS, SAINT RÉMY DU VAL
SAINT VINCENT DES PRÉS, SAOSNES, SURÉ
VEZOT, VILLAINES LA CARELLE

LE JOURNAL DU SAOSNOIS

3, RUE ERNEST-RENAN 72600 MAMERS
TÉL : 02 43 97 25 31

E-mail : com.de.com.saosnois@wanadoo.fr
N° ISSN 1961-0068

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE CHAUVÉAU

COORDINATION : PASCALE CHÉRET

COMITÉ DE RÉDACTION : CHRISTIANE LANGLET,
GÉRARD ESLAN, PHILIPPE RICHARD,
JEAN-MARIE GERVAIS, MICHEL CORBIN,
JEAN MULOT, JEAN-YVES TESSIER,

LILIANE MERY-CHANROUX, JEAN-CLAUDE THÉOTIME

IMPRESSION : IMPRIMERIE AUFFRET-PLESSIX

RÉDACTION - PHOTOS : EMMANUEL CHEVREUL,
WILLIAM LAMBERT

MAQUETTE - MISE EN PAGE : DANIEL MALZY



SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE POUR PRÉSERVER LES SERVICES

Afin de pérenniser les services de proximité dans les communes, la Communauté de communes (Cdc) a, au cours de ces deux dernières années, recruté deux secrétaires de mairie qui sont mises à disposition de cinq municipalités du Saosnois.

“En 2010, trois communes du Saosnois, Les Mées, Pizieux et Vezot, ont du, au même moment, renouveler leur emploi de secrétaire de mairie. Mais, chacun des postes, pris séparément, ne représentait qu'une dizaine d'heures de travail hebdomadaires ; ce qui n'était pas suffisant pour intéresser un professionnel”, explique Jean-Marie Gervais, Premier Vice-Président de la Cdc et Maire de Louvigny. “C'est pourquoi j'ai proposé que la Communauté de communes recrute une même personne pour occuper les trois emplois, soit 32 heures par semaine. Nous avons ainsi embauché Aurélie Denise. Celle-ci est mise à disposition des trois municipalités qui prennent chacune en charge une partie du salaire, suivant le temps passé par la secrétaire à leur service”.



En conséquence, sans coûter d'argent à la Communauté de communes, cette initiative permet de stabiliser un emploi indispensable à la bonne gestion des communes et qui rend de nombreux services aux habitants, notamment dans les villages. “Grâce à cette formule nous avons notamment pu pallier au congé maternité d'Aurélienne Denise, garantissant la continuité du service”, poursuit Jean-Marie Gervais qui, avec ses collègues, a renouvelé l'expérience sur les communes de Louvigny et Panon, à travers le recrutement d'Elisabeth Poirier en 2011.

Un travail plus diversifié et mieux organisé

“J'ai d'abord été employée sur Louvigny à raison de 16 heures hebdomadaires, puis les communes de Panon et de Thoiré sous Contensor*, m'ont donné l'opportunité de travailler 28 heures par semaine, ce qui consolide mon emploi. En outre, cette rotation permet de diversifier mes missions, tout en restant toujours à disposition des trois municipalités”, confie Elisabeth Poirier. “Cette formule s'est notamment traduite par une organisation plus rationnelle de l'emploi du temps”, ajoute Jean-Marie Gervais, précisant qu'Aurélienne Denise dispose aussi d'un bureau à la Communauté de communes pour approfondir ses dossiers en dehors de ses heures de permanences dans les mairies. Dans ce cadre, elle peut s'appuyer sur l'expertise des agents administratifs communautaires. “Comme nous l'avons déjà fait, il y a plusieurs années, en mettant trois agents d'entretien des espaces verts à disposition des municipalités, nous démontrons l'intérêt de travailler en commun, dans un esprit de solidarité surtout pour les petites communes”, conclut le Premier Vice-Président de la Cdc assurant que “bien évidemment chaque Maire ou Conseiller municipal conserve son autonomie d'action”.

* sur la Communauté de communes des Portes du Maine Normand

La première Maison du Département à Mamers

Vendredi 9 décembre, le Président du Conseil général élu en mars dernier, Jean-Marie Geveaux, est venu à la rencontre des élus du Saosnois dans le cadre d'une réunion organisée au complexe culturel Atlantis, à Saint Cosme en Vairais.

A cette occasion, il a visité l'usine cosmétique d'Alcoa et la Maison des randonnées à Neufchâtel en Saosnois. Le Président du Conseil général a également annoncé l'aménagement à Mamers, dès le premier semestre 2012, de la première Maison du Département, au sein des anciens locaux du tribunal d'instance (dans le bâtiment du cloître qui abrite la mairie et la sous-préfecture). Ce lieu accueillera plusieurs services du département dans l'objectif de rapprocher la collectivité des citoyens pour leur apporter une aide toujours plus efficace.

Toute la richesse du Saosnois en quelques clics...

Le site Internet de la Communauté de communes du Saosnois a entièrement fait peau neuve. Doté d'un nouveau graphisme et entièrement remis à jour, il permet une navigation plus souple, plus rapide, et donne accès à davantage d'informations. “Désormais, lorsque l'on veut se renseigner, le premier réflexe est souvent d'aller naviguer sur Internet. Il était donc important de refaire notre site afin qu'il réponde mieux à ces nouveaux besoins”, explique Jean-Pierre Chauveau, Président de la Communauté de communes. “Je remercie toutes les personnes qui, au sein de l'intercommunalité, ont participé à la mise en place de ce superbe outil de communication”.

Véritable vitrine du Saosnois sur le Web, ce nouveau site permet à ses habitants comme aux autres internautes d'obtenir facile-



ment toutes les informations essentielles sur le territoire : rôle, compétences et actualité de l'intercommunalité, données économiques, répertoire des entreprises, infrastructures et programmes culturels, horaires des bus, équipements touristiques ou horaires des déchèteries. Il est également possible d'y télécharger les comptes-rendus des conseils communautaires, ainsi que le Journal du Saosnois.

La veille du site est assurée par Gérard Eslan. La maintenance et l'actualisation permanente des informations sont réalisées par Christophe

Goussé, animateur du Cybercentre du Saosnois, en relation avec l'ensemble des services de la Communauté de communes.

<http://www.cc-saosnois.fr>



Interview d'Eric Plessix, Président du Club d'entreprises AGIR, et directeur associé de l'Imprimerie Auffret-Plessix.

• Quelles sont les missions du Club AGIR ?

Notre Club a pour vocation de réunir le plus grand nombre d'acteurs économiques des cantons de Mamers, Marolles les Braults et La Fresnaye sur Chédouet. Il compte une quarantaine de membres, dont la majorité est implantée dans le Saosnois. Ses principaux objectifs sont de développer localement une logique de réseau et de faire connaître le dynamisme de notre territoire auprès des grandes institutions départementales : Chambre de Commerce et d'Industrie, Préfecture, Carrefour Entreprise Sarthe... Nous œuvrons en faveur de nouveaux projets d'implantation et intervenons à ce titre comme support auprès des élus, particulièrement ceux de la Communauté de communes du Saosnois qui héberge notre siège social. L'emploi est également au cœur de nos actions. Nous travaillons en particulier avec la Maison de l'Emploi (MDE) Sarthe Nord et la Mission locale pour faire connaître

Club AGIR : favoriser le dynamisme économique du territoire

nos métiers et diffuser nos offres d'emploi. Des visites d'entreprises sont également organisées pour les collégiens et les lycéens.

• Quel est l'impact de la crise sur les entreprises du Saosnois et sur les actions d'AGIR ?

Notre tissu économique est principalement composé de PME qui travaillent dans des secteurs variés. Cette diversité joue comme amortisseur de crise, car tous les secteurs ne sont pas affectés de la même manière, ni au même moment. La conjoncture est cependant telle depuis 2009, que tous les dirigeants ont "la tête dans le guidon" et, faute de disponibilité, la vie du Club s'est ralentie. Nous reprenons un nouveau souffle grâce à Jean-Pierre Mercier, ancien directeur du site

Trigano-Raclet, qui a récemment pris sa retraite et consacre désormais beaucoup de temps à relancer nos actions.

• Quels sont vos projets ?

Nous travaillons avec la MDE sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins en ressources humaines dans les années qui viennent. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du Bac professionnel, les élèves doivent désormais effectuer 22 semaines de stage sur trois ans. Nous souhaitons mobiliser les entrepreneurs pour répondre à cette nouvelle demande, et mettre en place une Charte d'accueil pour assurer l'accompagnement des jeunes dans les meilleures conditions. Nous renforçons enfin nos liens avec les autres clubs d'entrepreneurs du Nord Sarthe.



Travailler dans le Saosnois c'est possible !



Lundi 17 octobre 2011, la première semaine de l'emploi et de l'alternance organisée sur le département par l'association Emploi-Sarthe s'est ouverte à Mamers

par une rencontre rassemblant des entrepreneurs du Saosnois, des lycéens et du public en insertion professionnelle.

Cet événement était organisé à l'Espace Saugonna, en partenariat avec la Communauté de communes du Saosnois, le Club Agir et la Maison de l'Emploi Sarthe Nord. Il a permis à 14 dirigeants d'entreprises locales de présenter leurs professions respectives et de montrer l'étendue et la diversité des métiers exercés sur le Nord Sarthe, afin d'inciter les jeunes et les demandeurs d'emploi à chercher en priorité du travail sur le Saosnois.

A cette occasion, les nombreux participants ont eu la possibilité de dialoguer avec les décideurs économiques. Des contacts ont ainsi été noués dans la perspective de recherches d'emploi ou de stage.

LA SAMEX DÉPLOIE

UNE NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE

Installée à Saint Vincent des Prés, la SAMEX (Société d'Application de Matériel d'Extrusion) est l'un des leaders français du balisage de chantiers et des dispositifs d'avertisseur des ouvrages enterrés.

Fondée en 1973 et certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de sa production, elle s'est spécialisée dans la fabrication de mailles et de grilles en matière plastique à destination de trois grands secteurs :

- les Travaux Publics, avec des grillages avertisseurs destinés à être enterrés au dessus des canalisations pour en signaler la présence et la nature du réseau,
- la sylviculture et l'agriculture, avec des manchons de protection pour végétaux destinés à empêcher les attaques des rongeurs, des cervidés et à protéger contre les désherbants,
- l'industrie, avec des films étirables pour l'agro-alimentaire et des emballages de protection de pièces automobiles.

Alors qu'elle compte 23 salariés et exporte environ 10 % de sa production en Europe et en Afrique, SAMEX renforce son positionnement dans sa branche d'activité Travaux Publics, en lançant un nouveau produit qui s'appuie sur la technique de l'injection plastique. "Il s'agit d'une plaque de protection mécanique de canalisation conçue par notre bureau d'études, qui est à la fois



plus légère et plus maniable que celles que l'on trouve actuellement sur le marché", explique Jean-Michel Parellada, Président de la SAMEX. Avec cette nouvelle référence, la société affirme sa volonté d'étendre sa gamme autour de deux thématiques fortes : la signalisation et la protection. Cette stratégie la conduit également à inscrire à son catalogue des produits d'autres

marques. "Nous sommes partenaires de 3M pour la distribution de dispositifs d'identification et de géolocalisation des réseaux enterrés", détaille Jean-Michel Parellada. Avec un chiffre d'affaires attendu de 2,6 millions d'euros en 2011, en hausse d'environ 200 000 € par rapport à 2010, l'entreprise vivitienne affiche ainsi un beau dynamisme.

Grégoire VMF fait verdoyer les vérandas



L'entreprise mamertine Grégoire VMF vient de lancer un produit exclusif, innovant et entièrement conçu en interne : la véranda à toiture végétale.

"La menuiserie Grégoire a été créée en 1940 et s'est spécialisée en 1975 dans la construction de vérandas. C'est indéniablement l'une des plus anciennes sociétés mamertines", explique Luc Barat, gérant de l'entreprise qu'il a rachetée en 1993.

Depuis, Grégoire VMF n'a cessé de se développer, passant de 2 salariés à 15 aujourd'hui. "Grâce aux nouveaux matériaux, la véranda est devenue une véritable pièce à

vivre, et la clientèle s'est élargie". "Nous concevons et fabriquons des produits sur-mesure. Dans ce secteur très concurrentiel, sur lequel opèrent de gros industriels, cette capacité de s'adapter à chaque demande est notre meilleur atout. C'est pourquoi nous devons préserver ce savoir-faire, tout en innovant". L'entreprise, qui fabrique aussi portes, fenêtres et même saunas et spas, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 millions d'euros en 2011 et a pour ambition d'atteindre 2,5 millions d'euros d'ici 3 à 5 ans. Dans cette optique, Grégoire VMF vient de mettre au point un produit qui pourrait accélérer sa croissance. "L'un des inconvé-

nients de la véranda, c'est le bruit lorsqu'il pleut. C'est ainsi que j'ai eu l'idée de concevoir un toit végétalisé qui, en plus d'être original et esthétique, offre une très bonne isolation phonique, thermique et facilite l'écoulement des eaux", souligne Luc Barat. L'entreprise a développé ce nouveau concept en un an avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans et de la Sarthe. Elle a déposé le modèle et la marque (Toiture V.G.) avant de présenter le produit aux 4 jours du Mans et au Salon de la Maison bois à Angers : "L'accueil a été très prometteur et l'on nous a déjà demandé plusieurs devis".



NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : PREMIERS RÉSULTATS SPECTACULAIRES



Depuis juin, les ripeurs ne collectent plus, en porte-à-porte, que les sacs translucides distribués et estampillés par la Communauté de communes (Cdc) et à la condition que ces sacs ne contiennent pas de déchets recyclables (verre, papiers, journaux, bouteilles en plastique...).

“Les élus communautaires ont fait ce choix pour encourager les habitants à mieux trier leurs déchets, afin de protéger l’environnement et de nous permettre de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères”, résume Jean Mulot, Vice-Président de la Cdc, responsable de la Commission “Gestion des déchets”. Après huit mois d’expérimentation, ce dernier peut légitimement se réjouir des

résultats obtenus. En effet, entre avril et novembre, le tonnage d’ordures ménagères collectées en porte-à-porte a baissé de 29 % par rapport aux chiffres obtenus sur la même période en 2010.

Parallèlement, la quantité de déchets triés et déposés dans les conteneurs a remarquablement augmenté : + 10 % de verre, + 33 % de papiers et cartons, + 67 % de corps creux (bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve...). “En conséquence, le coût de la collecte est amoindri, tandis qu’augmentent les recettes issues de la vente des produits recyclables. Si ce rythme se maintient, nous devrions réaliser près de 100 000 € d’économies et réussir désormais, comme l’exige l’État, à équilibrer le budget consacré

aux déchets sans avoir besoin de recourir au budget général”, poursuit Jean Mulot. “C’est pourquoi nous voulons encourager les ménages à poursuivre leurs efforts à l’heure où la Taxe Générale sur les Activités Polluantes calculée à partir du poids des déchets enfouis, est en forte hausse. Je rappelle qu’une tonne d’ordures ménagères non triées coûte 183 € alors que le prix de revient d’une tonne d’ordures ménagères triées est de 60 € ! Dans cet esprit, nous réfléchissons à l’instauration d’un mode de paiement incitatif. Celui-ci permettrait, notamment, de récompenser les citoyens qui trient le mieux. En ce sens, nous tiendrions compte, pour chaque foyer, du nombre de sacs collectés en porte-à-porte ou déposés dans les nouveaux conteneurs à badge qui vont être mis en place en 2012”.

Une précision importante...

La distribution gratuite de sacs translucides est renouvelée chaque année. Seuls les sacs supplémentaires distribués dans l’année sont payants.

De nouvelles collectes en déchèterie

Ces derniers mois, deux conteneurs spécifiques ont été installés à la déchèterie de Mamers - St Rémy des Monts : l’un pour le recyclage des radiographies et l’autre pour le retraitement des capsules utilisées dans les cafetières Nespresso.

Rappelons également que six bornes à vêtements et chaussures sont réparties sur le territoire (cinq à Mamers et une à Saint Cosme). Celles-ci sont gérées par une entreprise d’insertion qui valorise les textiles. Les vêtements réutilisables peuvent être déposés à SOS Récup (rue Coru à Mamers) chaque mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h ou au Secours Catholique (rue Château Gaillard à Mamers).



Sept actions pour réduire la production de déchets



En octobre 2010, la Communauté de communes a mis en place un programme local de prévention des déchets, dont l’objectif est de réduire de 7 % en 5 ans la production de déchets ménagers sur le territoire. Cette opération est soutenue par l’Agence De l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie (ADEME) et réalisée en partenariat avec les communautés de communes de Maine 301 (Bonnétable) et du Massif de Perseigne (La Fresnaye sur Chédouet). Pour atteindre son but, les élus du Saosnois se sont engagés à privilégier sept actions :

- encourager les foyers à refuser les publicités imprimées

- en apposant un autocollant “Stop pub” sur leurs boîtes aux lettres ;
- promouvoir le compostage collectif (qui donne d’excellents résultats sur les cités mamertines) et individuel (déjà un millier de composteurs distribués dans les foyers) ;
- développer le réemploi d’objets (soutien à SOS Récup et autres associations de recyclage) ;
- diminuer la production de déchets dans les bâtiments gérés par la Communauté de communes ;
- mettre en place des campagnes de sensibilisation et de prévention ;
- accompagner les professionnels dans la gestion et la valorisation de leurs déchets ;
- sensibiliser les ménages à la collecte des déchets dangereux.

Moins jeter, cela s’apprend !

De nombreuses animations ont été organisées par la Communauté de communes dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, qui s’est déroulée du 20 au 28 novembre dernier. Au programme : exposition, projection de film et soirée débat au complexe culturel Atlantis de Saint Cosme en Vairais, intervention dans les classes de Cours Élémentaire et de Cours Moyen de l’école Saint-Paul, visite des élèves de CM2 de l’école Paul Fort au centre de tri d’Arçonnay.

“Ces animations ont marqué le coup d’envoi des actions que nous allons mettre en œuvre tout au long de l’année 2012”, souligne Caroline Mabilon, ambassadrice de tri à la Communauté de communes. “Aujourd’hui, la plupart des habitants du territoire trient leurs déchets et nous avons pu constater, lors de nos interventions dans les écoles, que les enfants étaient désormais bien informés à ce sujet. Il faut maintenant s’y prendre en amont pour

sensibiliser aux gestes qui permettent de réduire la quantité de déchets produite par chacun d’entre nous”.



Service Public d’Assainissement Non Collectif le rythme des diagnostics s’accélère



Mis en place et géré par la Communauté de communes, le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) assume trois missions principales :

- diagnostiquer les installations d’assainissement non collectif existantes ;
- contrôler la conception et la réalisation des installations d’assainissement non collectif neuves ou réhabilitées ;
- contrôler les installations d’assainissement non collectif en cas de vente du bien immobilier.

Selon la loi, le diagnostic des installations d’assainissement non collectif du territoire doit être achevé d’ici fin 2012. C’est pourquoi les élus ont recruté un agent, Julien Brault, auquel ils ont confié cette tâche. “Mon rôle est, avant tout, d’aider les habitants à entretenir et à préserver leur installation pour que celle-ci ne nuise pas à l’environnement en rejetant des eaux non traitées dans la nature”, résume Julien Brault constatant que “les propriétaires ont besoin d’être conseillés et rassurés”.

Les prochaines communes concernées par cet état des lieux début 2012 sont Saint Vincent des Prés, Louzes, Vezot, Louvigny, Blèves et Villaines la Carelle*. Le coût d’un diagnostic, fixé à 90 € par habitation, permet de couvrir précisément les frais inhérents au service et, ainsi, de préserver l’équilibre budgétaire du SPANC comme l’a imposé le législateur.

*Les diagnostics ont déjà été réalisés sur Aillières Beauvoir, Contilly, Commerveil, Les Aulneaux, Marollette, Panon, Pizieux, Saint Pierre des Ormes, Saint Rémy des Monts, Saosnes, Saint Cosme en Vairais et Saint Calez en Saosnois

Renseignements à la Communauté de communes : 02 43 97 25 31

Des nouveaux conteneurs dès janvier



Dans le courant de l’année 2012, toutes les communes du Saosnois qui ne sont pas collectées en porte-à-porte seront équipées de nouveaux conteneurs à ordures ménagères. Ceux-ci présentent l’intérêt

d’être semi-enterrés et, par conséquent, plus respectueux de l’environnement.

De plus, il est impossible d’y déposer ses déchets si l’on n’est pas en possession d’un badge. Ainsi, ces équipements seront strictement réservés aux habitants du Saosnois qui s’acquittent de la taxe sur les ordures ménagères.

Dès janvier, ces conteneurs seront installés sur les communes de Blèves, Commerveil, Contilly, Les Aulneaux, Louvigny, Panon, Pizieux, Saint Calez, Saint Pierre des Ormes, Saosnes, Vezot et Villaines la Carelle. Les autres communes collectées en apport volontaire devraient être équipées à l’été.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE CULTURELLE : DERNIÈRE ÉTAPE

Avec la prise en charge de la médiathèque de Mamers et de la bibliothèque de Saint-Cosme par la Communauté de communes (Cdc) au 1^{er} janvier 2012, s'achève le processus de transfert des compétences culturelles communales vers l'intercommunalité lancé en 2010.

"En toute logique, les subventions attribuées aux associations qui gèrent la bibliothèque de Neufchâtel en Saosnois, ainsi que les "points lecture" de Saint Vincent des Prés et Saint Rémy du Val seront aussi versées par la Communauté de communes", explique Philippe Richard, Vice-Président de la Cdc, responsable de la Commission des Affaires Culturelles. Ce dernier ajoute : "bien évidemment, les bénévoles de ces structures associatives conservent toute leur autonomie d'action".

"Cette dernière étape s'inscrit dans la continuité des transferts de la gestion des saisons culturelles en 2010, puis des écoles de musique

en juillet 2011. Elle traduit la volonté des élus communautaires d'encourager les acteurs culturels du Saosnois à développer des liens, à tisser des réseaux, pour renforcer les actions communes et conforter, ainsi, la dynamique culturelle qui profite à l'ensemble du territoire", poursuit Philippe Richard.



Concrètement, les adhérents de la médiathèque, des bibliothèques et des "points lecture" bénéficieront désormais, indifféremment, des services de chacune des structures qui pourront échanger leurs livres en fonction des demandes. "Sur l'ensemble du territoire communautaire, nous voulons donner toute sa place au livre, notamment avec l'aide des nouvelles technologies. Dans ce but, nous pouvons nous appuyer sur l'expertise de Léopold Monceaux, élu communal de Saint Longis et Directeur du Centre Départemental de Documentation Pédagogique de l'Orne", conclut Philippe Richard.

L'Agenda culturel du Saosnois... de janvier à juin 2012

Alice au pays des merveilles - Samedi 21 janvier à 20 h 30 - Spectacle musical d'après l'œuvre de Lewis Carroll - **Espace Saugonna**

Rencontres Chorégraphiques
Du Vendredi 3 au Dimanche 5 février

• **Compagnie Korishi** - Vendredi 3 à 20 h 30 - **Salle polyvalente de Louvigny** (gratuit) • **Junior ballet de Genève** - Samedi 4 à 20 h 30 - **Espace Saugonna** • **Spectacle "rencontres"** - Dimanche 5 à 15 h - **Complexe culturel Atlantis**

• **Michaël Grégorio*** - Samedi 3 mars à 20 h 30 - Le célèbre imitateur pirate les stars de la chanson - **Espace Saugonna**
• **Mamers en mars** - Du Vendredi 30 mars au Dimanche 1^{er} avril 22^{ème} Festival du jeune cinéma européen
• **Un conseil très municipal** - Vendredi 27 avril à 20 h 30 - Une pièce de théâtre à l'humour ravageur - **Théâtre de Mamers**
• **Trompette & orgue** - Dimanche 6 mai à 15 h - Concert gratuit de Clément Saunier et Pascal Marsault - **Eglise de St Pierre des Ormes**
• **Crise de foi*** - Vendredi 11 mai à 20 h 30 - Spectacle humoristique de **Sophia Aram** - **Complexe culturel Atlantis**

Festival cuivres

Du jeudi 31 mai au dimanche 3 juin

• **La Voix de Tuba*** - Spectacle scolaire pour les collégiens et lycéens de et avec Sébastien Rouillard - Jeudi 31 - **Complexe culturel Atlantis** • **Mnozill Brass*** (Autriche) - Virtuosité et humour - Vendredi 1^{er} à 20 h 30 - **Espace Saugonna** • **Rencontre Scène ouverte à l'école*** - Samedi 2 à 14 h - **Place Carnot (Mamers)**, gratuit • **Vibones*** (latin jazz) - Samedi 2 à 18 h - **Place Carnot (Mamers)**, gratuit • **Aéolus Brass Band*** - Concert Bel Canto avec un soliste invité - Samedi 2 juin à 20 h 30 - **Espace Saugonna** • **Concours de jeunes ensembles de cuivres*** - Dimanche 3 de 9 h à 12 h - **Complexe culturel Atlantis** (gratuit) • **IBY6*** - 6 musiciens issus de prestigieux orchestres dont celui de l'Opéra Bastille - Dimanche 3 à 15 h - **Complexe culturel Atlantis**

• **Création pour orchestre d'Harmonie** - Grand ensemble de cuivres et fanfare - Samedi 9 juin. Création nationale d'une œuvre de Jean-Jacques Charles composée spécialement à la demande de la Cdc du Saosnois - **Espace Saugonna**
• **A travers champs...** - Vendredi 15 juin à 20 h 30 - Spectacle humoristique de **Paulo** - **Espace Saugonna**

• **Spectacle de fin de stage Cuivres, Danse & Percussion** - Vendredi 13 juillet à 20 h - **Complexe culturel Atlantis** - Entrée libre

*Pour tous ces spectacles, la Communauté de communes met en place un service gratuit de garde des enfants, âgés de 4 à 12 ans, afin de favoriser l'accès de tous les parents aux représentations. Prévenir huit jours à l'avance pour bénéficier de cette offre



Réervations

A l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois :
27 place Carnot Mamers - Tél 02 43 97 60 63
Par internet : <http://3emeacte.com/ccsaosnois/>
Au Complexe Atlantis : CCAV - Place St Damien
St Cosme en Vairais - Tél 02 43 97 02 05

LE FESTIVAL CUIVRES DU SAOSNOIS UNE PROGRAMMATION INTERNATIONALE

Au fil des années, le Week-end cuivres s'est imposé comme un moment incontournable de la saison culturelle du Saosnois. Né en 2006 à l'initiative du Centre Culturel et d'Animations du Vairais, organisé sous l'égide de la Communauté de communes (Cdc) depuis 2009, il a accueilli les meilleures formations musicales françaises de cuivres. "Grâce à la complicité du trompettiste Clément Saunier, directeur artistique de l'événement, nous avons aujourd'hui la possibilité de programmer des formations étrangères et de donner l'envergure d'un festival international à la manifestation", explique Loïc Prévaille, attaché culturel à la Cdc.

"Déjà bien connu des professionnels et des amateurs de musique, l'événement va s'ouvrir à un autre public", ajoute Philippe Richard, Vice-Président de la Cdc, chargé de la Culture, soulignant que les instruments de cuivres sont très festifs et populaires. "Pour que tous les habitants s'impliquent, nous déclinons le festival sur l'ensemble du territoire du Saosnois, y compris dans les écoles, avec des moments forts au complexe



culturel Atlantis de Saint Cosme, à l'Espace Saugonna et, pour la première fois, sur la place Carnot de Mamers". L'Autriche sera ainsi à l'honneur de ce Festival Cuivres du Saosnois, avec la venue du Mnozill Brass.

Au programme également : des formations françaises, une rencontre scène ouverte Orchestres à l'école et le désormais traditionnel concours de jeunes ensembles.

"Le Festival devrait débiter le 31 mai avec un spectacle destiné aux scolaires, et se prolonger jusqu'au 3 juin. Mais le calendrier est susceptible d'être modifié si nous obtenons une subvention de la SPEDIDAM* qui

nous permettrait d'être encore plus ambitieux", précise Philippe Richard.

Le festival est d'ores et déjà assuré des soutiens du Conseil général de la Sarthe et du Conseil régional des Pays de la Loire.

*Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes

Mamers en Mars, un festival intercommunal

Renouvelée et rajeunie, l'équipe de l'association Artémis prépare la 22^{ème} édition du festival de cinéma européen Mamers en Mars qui se déroulera les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2012.

Pour la première fois cette année, la manifestation confortera sa dimension intercommunale en se déplaçant à Saint Cosme en Vairais, au complexe culturel Atlantis, le temps d'une séance gratuite le jeudi 29 mars au soir.



Le programme du principal événement cinématographique de la Sarthe comprend également des projections au Mans, à La Ferté Bernard et à Fresnay sur Sarthe, en préambule au grand week-end mamartin où les festivaliers s'installeront dans le Théâtre municipal pour s'abreuver d'images.

Sur les fauteuils de la salle Louis Malle, qui conserve tout son charme, plusieurs milliers de spectateurs découvriront le meilleur de la production européenne dans une ambiance chaleureuse et passionnée où se côtoient en toute simplicité les vedettes, les cinéphiles et les néophytes.

Des longs et des courts métrages pour tout public qui font voyager à travers l'Europe entière, de l'émotion, du rire, des larmes... A Mamers en Mars, tout est affaire de passion !

Renseignements à l'Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois (02 43 97 60 63) ou sur www.mamers-en-mars.com

Ecole de musique et de danse du Saosnois : une première rentrée réussie

Au 1^{er} juillet 2011, la gestion des écoles de musique et de danse de Mamers et de Saint Cosme en Vairais a été transférée à la Communauté de communes du Saosnois.

Jean-Christophe Chapron, qui assurait déjà la direction des établissements cosméen et mamartin, dirige aujourd'hui la nouvelle structure intercommunale dénommée Ecole de Musique et de Danse du Saosnois (EMDS). "La fusion s'est déroulée dans d'excellentes conditions, car elle a été préparée de longue date. Elle a permis de pérenniser les postes des 17 professeurs et l'ensemble des enseignements, qui ont lieu comme auparavant à l'Espace culturel Maurice Loutreuil de Mamers et au Centre Culturel Atlantis de Saint Cosme en Vairais", souligne Jean-Christophe Chapron. "La seule chose qui ait changé pour nos 300 élèves (200 à Mamers et 100 à Saint-Cosme), ce sont les tarifs qui ont été harmonisés".

Autre nouveauté : depuis le mois de septembre, des cours d'éveil musical sont proposés aux établissements scolaires.



UN IMPOSANT BÂTIMENT REPREND VIE AU CENTRE DE MAMERS



Rue du Fort, à Mamers, l'ancien internat du Lycée Saint-Paul fait aujourd'hui peau neuve, en vue d'accueillir une Maison d'Enfants à Caractère Social, qui devrait ouvrir ses portes début 2013.

La première pierre de cette institution, qui accueillera 30 enfants de 3 à 18 ans, en difficulté sociale et familiale, a été posée le 13 octobre dernier en présence de Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général de la Sarthe, Jean-Pierre Chauveau, Sénateur et Président de la Communauté de communes du Saosnois, Dominique Le Mèner, Député de la circonscription, Nicole Agasse et Béatrice Pavy, Conseillères générales et Michel Corbin, Maire de Mamers. Ces élus répondaient à l'invitation de l'Association de Conseil et d'Aide au Devenir de l'Enfant et de l'Adulte (ACADEA), qui assurera la gestion du site, suite à un appel à projet lancé par le Département de la Sarthe. "Cette opération s'inscrit dans le cadre de

la politique sociale du Conseil général qui finance l'ensemble des travaux, d'un coût total de 3,7 millions d'euros, et prendra en charge les dépenses de fonctionnement, estimées à 1,5 millions d'euros par an", a souligné Jean-Marie Geveaux.

35 créations d'emplois

"La Maison d'Enfants à Caractère Social de Mamers accueillera en priorité des enfants du Nord Sarthe. Cette proximité géographique favorisera le travail avec les familles et permettra le maintien du réseau social de l'enfant", a expliqué Béatrice Loitière, directrice générale d'ACADEA. "La maison sera animée par une équipe de 35 professionnels qui assureront le suivi individualisé de chaque pensionnaire". Les enfants, souvent accueillis en fratrie, seront répartis par tranche d'âge dans les trois étages du bâtiment qui seront tous équipés d'une cuisine, d'un salon, d'une salle à manger, d'une bibliothèque, d'une salle de jeu et de chambres à un ou deux lits. "Nous voulons recréer une ambiance familiale", pré-

cise Béatrice Loitière. Les locaux techniques et administratifs prendront place au rez-de-chaussée autour d'un hall d'accueil, alors que dans un petit bâtiment annexe sera aménagée une Maison des familles qui permettra ponctuellement d'accueillir les parents.

Un impact très positif pour le Saosnois

"Ce projet est une chance pour notre territoire", souligne Jean-Pierre Chauveau, Président de la Communauté de communes du Saosnois. "L'implantation de la Maison va générer la création de plus de trente emplois et, grâce à un encadrement solide, offrira à des jeunes du Nord Sarthe l'opportunité de se construire dans un environnement à la fois chaleureux et sécurisant. Cette opération se traduit aussi par la rénovation complète d'un important bâtiment du centre-ville de Mamers. Grâce au fruit de la vente de ces locaux, dont il était auparavant propriétaire, le Collège Saint-Paul va pouvoir concrétiser son projet de construction d'un nouvel établissement".

L'ACADEA

Cette association, dont l'origine remonte à 1897, assure la prise en charge d'enfants et d'adolescents de la naissance à 21 ans, au titre de la protection de l'enfance en danger. Elle gère des établissements situés à La Flèche, Sablé sur Sarthe, ainsi qu'à Baugé, dans le Maine et Loire. Trois de ces établissements sont des Maisons à caractère social (MECS), semblables à celle qui sera implantée à Mamers.

Zone de Développement Eolien les périmètres sont définis

Le 9 août 2011, le Préfet de la Sarthe a rendu son arrêté définissant la Zone de Développement Eolien (ZDE) pour le territoire recouvrant plusieurs collectivités du Nord-Sarthe, dont le Saosnois.

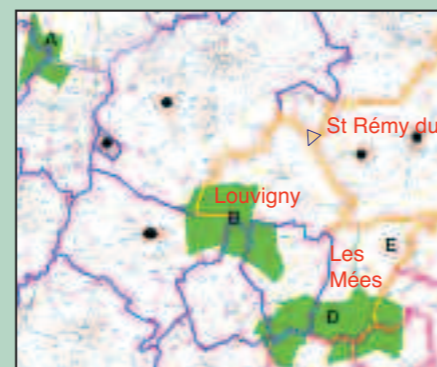
"En 2010, s'appuyant sur les conclusions d'une étude qu'elles avaient conjointement commandée auprès d'un cabinet spécialisé, les Communautés de communes du Saosnois, du Pays Marollais, des Portes du Maine Normand et la commune de Champfleury ont déposé une demande de création d'une ZDE comprenant quatre sites distincts. Cinq communes du Saosnois étaient concernées", rappelle Jean-Marie Gervais, Premier Vice-Président de la Communauté de communes du Saosnois. "Le Préfet a retenu trois de ces secteurs proposés, mais s'est prononcé

contre le quatrième qui devait s'étendre sur Saint Longis, Vezot et Panon au motif que celui-ci était trop proche de monuments classés, notamment des églises de Vezot et de Montrenault. Le représentant de l'État a ainsi confirmé les avis négatifs de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission des sites".

Désormais, une seule commune du Saosnois, Louvigny, a le potentiel pour accueillir une éolienne que des développeurs pourraient exploiter en bénéficiant des tarifs préférentiels d'EDF. Cependant, un recours juridique, déposé par un collectif contestant les périmètres arrêtés par le Préfet, suspend jusqu'au jugement le processus de création de la ZDE.

"Les ZDE présentent l'intérêt de rationaliser l'implantation des éoliennes pour éviter

un développement anarchique, tout en favorisant le recours à une énergie renouvelable indéniablement moins polluante que les hydrocarbures", résume Jean-Marie Gervais, rappelant que l'emprise d'une éolienne sur le sol demeure très raisonnable.



Transport à la demande... Tisséa sur les routes du Saosnois



Depuis l'été dernier, un service de transport à la demande, appelé Tisséa, est en place pour tous les habitants de la Communauté de communes du Saosnois. Financée par le Conseil général et la Communauté de communes, cette initiative est une première sur le département. Trois jours par semaine, pour un montant de 2 € par trajet (soit 4 € l'aller-retour)*, sur réservation auprès d'une centrale téléphonique, tout habitant peut ainsi bénéficier du service d'un taxi pour faire la navette entre sa commune (à des arrêts définis) et Mamers ou Saint Cosme en Vairais.

"Dans le cadre de la délégation de services publics du Département, ce service a été confié à deux entreprises du Saosnois et du Pays Marollais", précise Jean-Claude Théotime, Vice-Président de la Communauté de communes du Saosnois, responsable de la Commission des Transports.

*gratuit pour les moins de 6 ans et 2 € l'aller-retour pour les moins de 18 ans le mercredi

Les services proposés

JOURS	COMMUNES OÙ PEUT SE RENDRE TISSÉA	HORAIRES DE DÉPART	DESTINATIONS	RETOURS
LUNDI MATIN (SAUF JOURS FÉRIÉS)	Toutes les communes du Saosnois	Entre 8 h 30 et 9 h 15	Mamers (Marché-Place Carnot ou Hôpital)	Départ de Mamers à partir de 11 h 45
MERCREDI APRÈS-MIDI (SAUF JOURS FÉRIÉS, VACANCES DE NOËL ET MOIS D'AOÛT)*	-St Cosme en Vairais, (Eglise de Contres et Place de la Poste), -St Vincent des Prés, -St Rémy des Monts, -Neufchâtel en Saosnois, -St Rémy du Val, -St Longis	Entre 13 h et 13 h 30	Mamers	Départ de Mamers (Place Carnot et Base de loisirs Rue de la Piscine) vers 17 h 30
VENDREDI APRÈS-MIDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)	Toutes les communes du Saosnois	Entre 13 h 30 et 14 h 30	Mamers (Place Carnot ou Hôpital)	Départ de Mamers à 16 h 30
VENDREDI APRÈS-MIDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)	-St Cosme en Vairais (Contres), -St Pierre des Ormes, -St Rémy des Monts, -St Vincent des Prés	Entre 13 h 30 et 14 h 30	St Cosme en Vairais (Place de la Poste)	Départ de St Cosme en Vairais (Place de la Poste) à 16 h 30
VENDREDI APRÈS-MIDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)	Mamers	Entre 14 h 30 et 15 h 30	Hôpital de Mamers et Maison de retraite "Les Hespérides" à Neufchâtel en Saosnois	Départ à partir de 16 h

*Les parcours du mercredi ont été aménagés pour faciliter l'accès des jeunes aux activités culturelles et de loisirs

Comment réserver ?

Un seul numéro : le **0 811 900 149** (prix d'un appel local) - Réservez au plus tard la veille de votre déplacement avant 17 h et avant 12 h le samedi pour un déplacement le lundi suivant - La centrale téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h - Accessibilité : le Tisséa peut être accessible aux personnes à mobilité réduite (à préciser lors de votre réservation) Pour toute information complémentaire, contactez le **0 811 900 149**



LA VOIE VERTE REMPORTE UN FRANC SUCCÈS

Avec plus d'un millier de visiteurs, de très nombreuses animations, une météo au beau fixe, l'inauguration de la Voie verte a été un formidable succès : les vandales qui ont lâchement saccagé les barrières et les panneaux d'informations quelques jours avant cette fête du 2 juillet dernier, n'ont réussi qu'à susciter l'indignation, sans parvenir à entamer la joie. "Je remercie chaleureusement les agents de l'intercommunalité et les élus qui se sont mobilisés pour remettre en état les installations avant l'inauguration", souligne Liliane Méry-Chanroux, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Saosnois, responsable de l'environnement, du cadre de vie et du tourisme.

La fête a d'ailleurs été si belle, que de nombreuses personnes ont demandé à renouveler cet événement en 2012. Les élus de la Communauté de communes ont décidé de répondre à ce souhait en fêtant chaque année l'anniversaire de la Voie verte, qui soufflera donc sa première bougie le 7 juillet prochain.

Mais la Voie verte est avant tout un lieu de détente qui a tout de suite été adopté par les habitants du territoire. On vient s'y pro-

mener seul ou en famille, à pied ou à vélo. De nombreux sportifs y font désormais leur footing. Certains, même, l'utilisent pour se rendre en ville. L'enthousiasme que suscite cet équipement s'est manifesté le 17 septembre dernier, lors d'une journée d'entretien organisé avec les associations de randonneurs et de vététistes. Elle a en effet réuni de nombreux participants venus couper les ronces et ramasser les déchets. Au vu de la faible quantité de détritus trouvés, elle a également permis de constater que les usagers étaient très respectueux des lieux. Une autre opération de ce type est prévue le 12 mai prochain et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Les aménagements se poursuivront en 2012 avec l'installation de trois nouvelles tables de pique-nique, de six bancs, et la plantation d'arbres le long des 12 km de parcours et sur tous les parkings. "Certains arbres seront taillés en têtard afin de rappeler le bocage tel qu'il était autrefois", ajoute Liliane Méry-Chanroux.

La Voie verte a son blog : <http://voie-verte.cc-saosnois.fr/>

Deux sites d'escalade aménagés en Forêt de Perseigne



Le Club Alpin Français du Mans, qui compte plus de 600 membres, va aménager un site d'escalade en Forêt de Perseigne dans le courant de l'année 2012.

"Situé dans l'ancienne carrière de Louzes, ce site comprendra une quinzaine de voies différentes et sera ainsi d'une impor-

tance équivalente à celui de Saint Léonard des Bois, dans les Alpes Mancelles. Celui-ci offre un important dénivelé, d'environ 20 mètres, qui fait d'ailleurs sa spécificité", explique Jérôme Vaulay, président du Club Alpin Français du Mans, qui a pris l'initiative de cet aménagement. Les travaux (nettoyage de la roche et pose de broches) seront principalement réalisés par les bénévoles de l'association.

"Nous allons par ailleurs éditer au printemps un topo guide d'escalade de la Sarthe avec le soutien financier de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil général et des différentes communautés de communes concernées", ajoute Jérôme Vaulay. Figuretront dans ce guide le site de Louzes, mais aussi celui du Puits de la Roche, également situé en Forêt de Perseigne (près des Ventes du Four) et dont le Club Alpin Français assure depuis plusieurs années l'entretien. En contrepartie de l'aide accordée par la Communauté de communes du Saosnois, une page du guide sera consacrée à la Voie verte et en assurera la promotion.